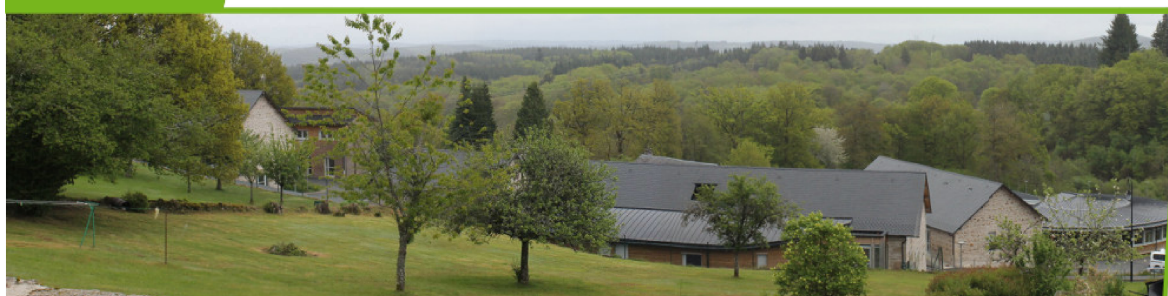


Bugeat – Sornac

Point de vue de l'Etat sur le développement durable du territoire

Juin 2014



Direction Départementale des Territoires
de la Corrèze
www.correze.gouv.fr


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

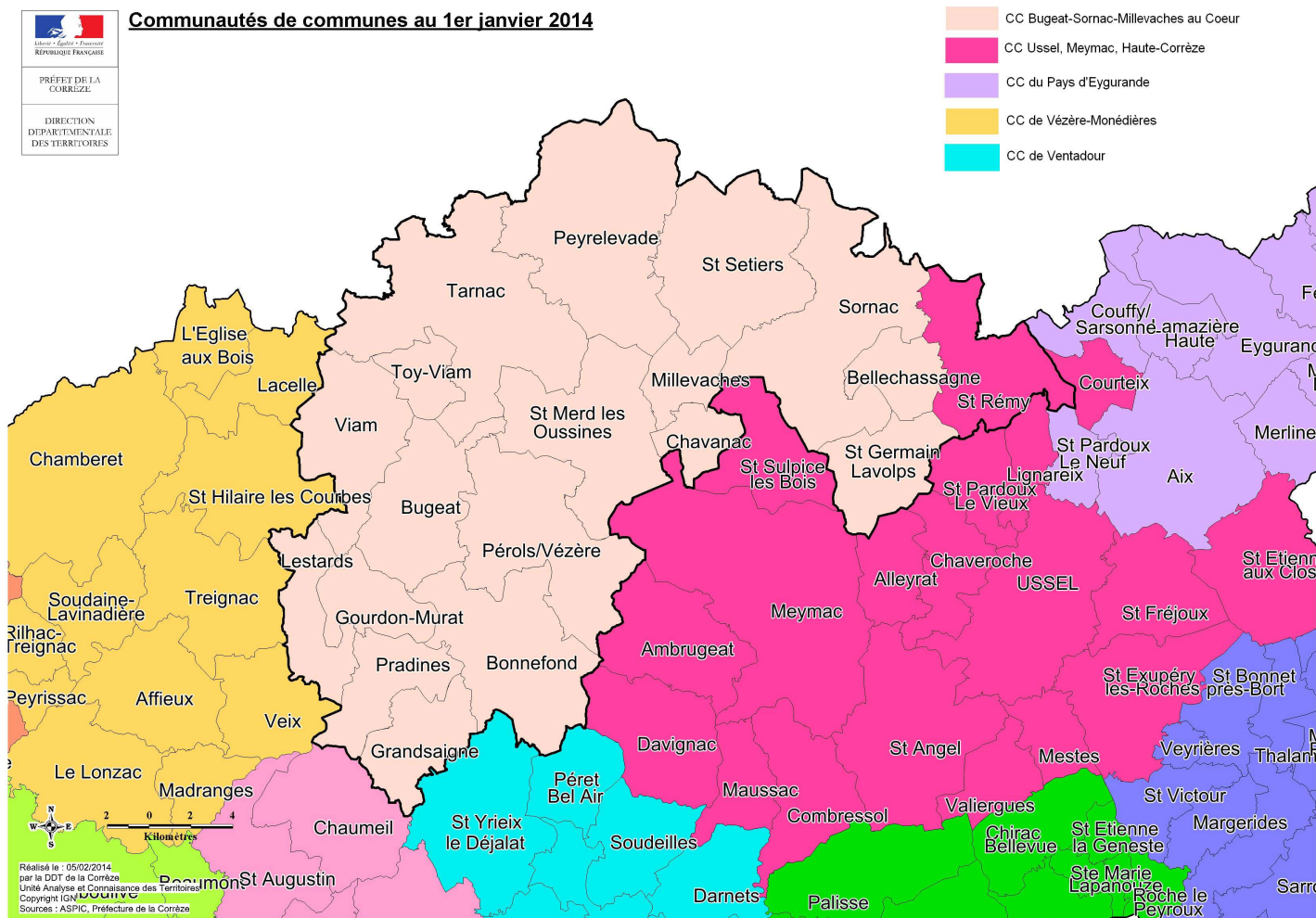
PRÉFET DE LA
CORRÈZE

Table des matières

1 - PRÉAMBULE.....	3
2 - UN TERRITOIRE RURAL ISOLÉ.....	3
3 - UNE POPULATION VIEILLISSANTE AUX FAIBLES REVENUS ET QUI PERD SES HABITANTS.....	4
4 - AMÉNAGEMENT ET FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE.....	5
4.1 - Des niveaux de commerces et de services faibles.....	5
4.2 - La filière médico-sociale, socle de l'emploi local.....	7
4.3 - Un tourisme « vert » dans un cadre préservé.....	7
5 - HABITAT, UN PARC DE GRANDS LOGEMENTS ANCIENS AVEC DE NOMBREUSES RÉSIDENCES SECONDAIRES.....	8
5.1 - De très nombreuses résidences secondaires.....	8
5.2 - La rénovation énergétique des logements anciens, un enjeu durable.....	9
5.3 - Une urbanisation maîtrisée.....	9
6 - AGRICULTURE, UN ENJEU POUR LA VIE LOCALE.....	10
7 - LA FORÊT, UN ATOUT ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE.....	11
8 - PROTECTION DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES.....	12
8.1 - Une biodiversité riche à préserver.....	12
8.2 - Garantir un bon état écologique des cours d'eau.....	13
9 - EAU POTABLE, UNE RESSOURCE FRAGILE AUX MULTIPLES SOURCES.....	14
10 - PEU DE RISQUES ET NUISANCES.....	15
11 - CARTE DES ENJEUX PRINCIPAUX.....	16

1 - Préambule

Ce document recense les principaux enjeux que les services de l'Etat ont identifiés pour la conduite des politiques publiques sur le territoire (qu'elles soient de compétence Etat ou collectivités). Cette synthèse est issue d'un travail de diagnostic réalisé sur la base de données statistiques publiques et de dire d'experts des services de l'Etat.

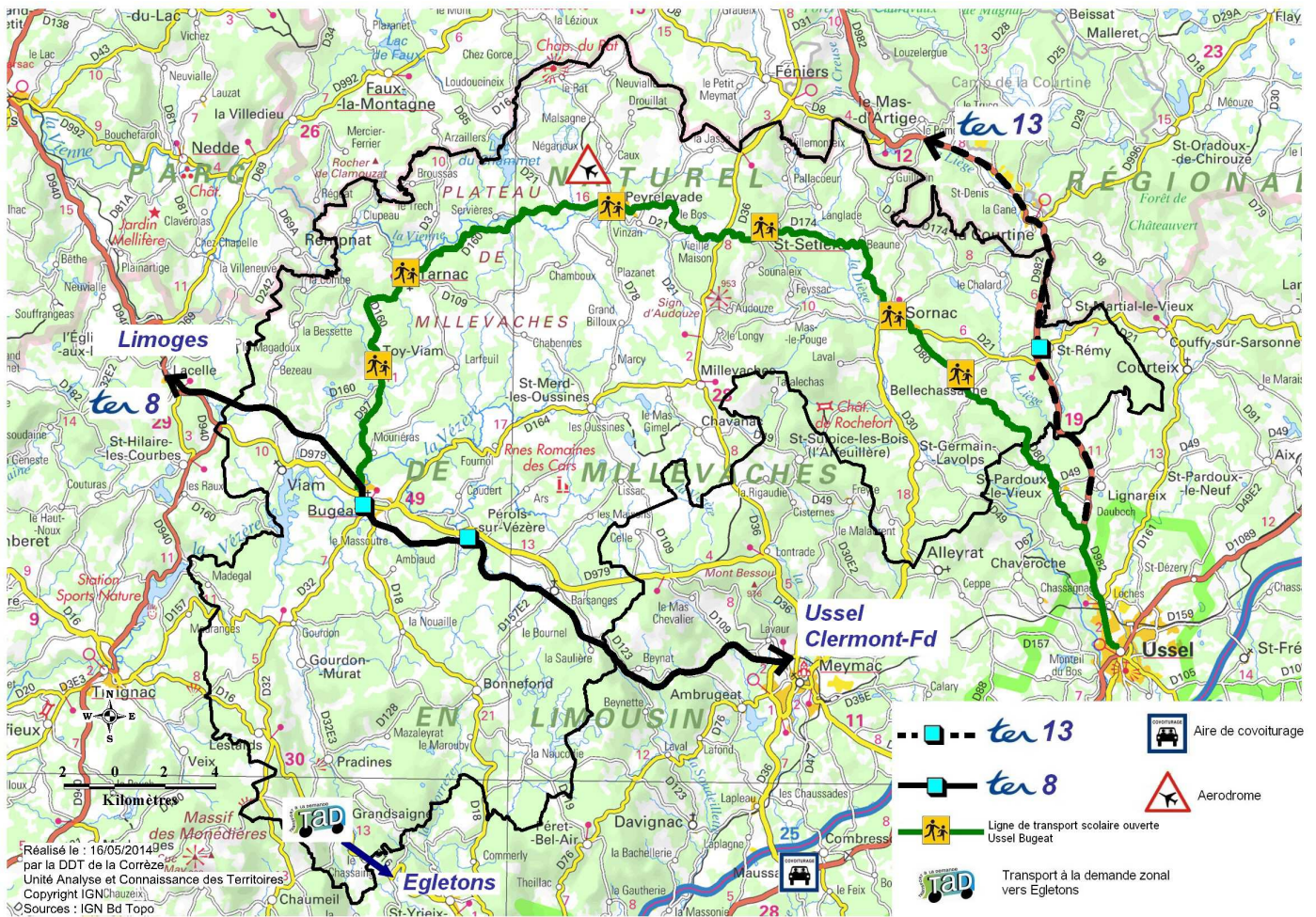


Le périmètre d'étude de 607 km² (10% de la superficie du département), situé en loi montagne, fait partie du Parc Naturel Régional Millevalches en Limousin. Le territoire, qui a été choisi en fonction du périmètre des EPCI en 2013, regroupe 19 communes, comptabilise 4 578 habitants en 2010 (2 % de la population corrézienne) où 3 communes concentrent 55 % de la population : Bugeat, Sornac et Peyrelevalde.

2 - Un territoire rural isolé

Localisé au nord-ouest du département, le territoire n'est traversé par aucun axe routier structurant. L'autoroute A89 au sud et les départementales D1089, D940 et D982 forment le maillage extérieur du périmètre d'étude. On recense quelques solutions de transports en commun : 2 TER, une ligne scolaire ouverte aux transports de voyageurs et un transport à la demande zonal à partir de Grandsaigne. Le réseau routier est le principal moyen d'accès au territoire mais la situation géographique et surtout les conditions météorologiques peuvent rendre l'utilisation du réseau routier difficile. Bugeat, Peyrelevalde et Sornac sont les principaux pôles du territoire.

Du point de vue de l'INSEE, ce territoire ne forme pas un bassin de vie. Il est soumis aux influences des bassins de vie de Treignac, d'Égletons, d'Ussel, de Meymac et de Moutardiers en Creuse.



Point de vue de l'Etat

- Maintenir l'offre de transport en commun et la desserte de Bugeat
- Développer des solutions de transports innovants (auto-stop participatif, covoiturage..)

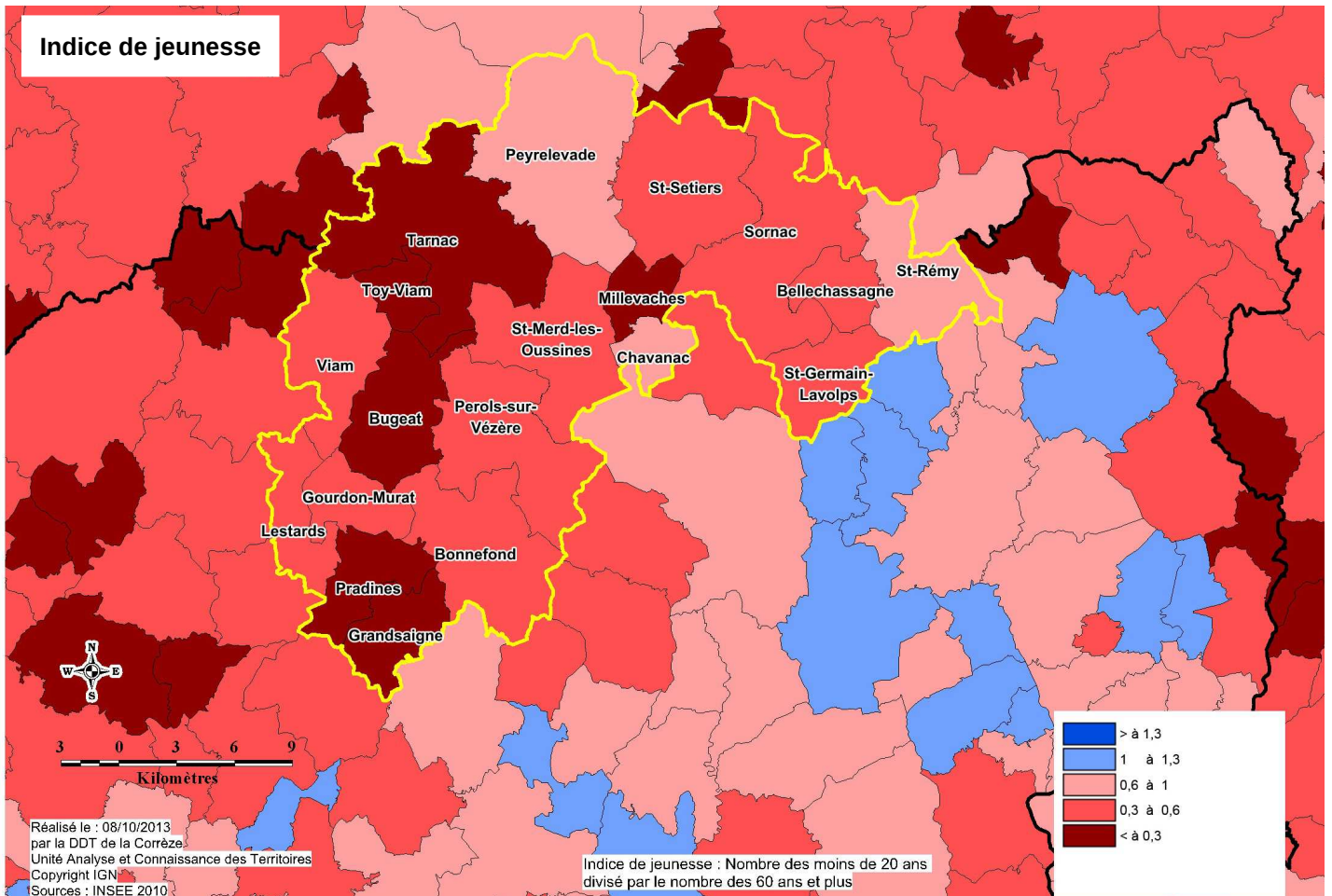
3 - Une population vieillissante aux faibles revenus et qui perd ses habitants

La densité est très faible **7,5 habitants par km²** (41,6 hab/km² en Corrèze), Bugeat Peyrelevade et Sornac concentrent la moitié de la population. On enregistre une baisse de population d'environ 4 % entre 1999 et 2010 tandis que le département affiche un gain d'environ 4,5 %. Les **3 communes « pôles »** concentrent **85 % de cette baisse**. Le solde migratoire positif sur l'ensemble du territoire ne compense pas le solde naturel négatif.

Entre 1999 et 2010, le nombre de **ménages d'une seule personne** a progressé de 5 points pour atteindre un taux de **39 %**. L'allongement de la durée de vie mais aussi les séparations des couples (décès du conjoint) sont les causes essentielles du desserrement des ménages.

En 2010, **les plus de 60 ans représentent 40 % de la population du territoire** (+2 points) contre 32 % sur le département (+3 points). Les jeunes et les futurs actifs sont moins nombreux qu'au niveau départemental.

Les **revenus nets déclarés moyens** sur le territoire **sont faibles voir très faibles localement**. L'ensemble des établissements de santé présents sur le territoire représentent environ 620 places en internat et 74 en externat soit 15 % de la population du périmètre d'étude. Cette forte proportion joue un rôle dans la faiblesse globale des revenus.



En résumé pour la démographie

- Un territoire majoritairement sous l'influence du bassin de vie d'Ussel, maillé par des petits pôles des espaces ruraux, sans axe structurant
- Un espace influencé par trois communes « pôles » (Bugeat, Peyrelevade et Sornac) qui représentent 55 % de la population du périmètre d'étude
- Un gain de population nouvelle qui ne compense pas le solde naturel négatif
- Une population vieillissante où le nombre de ménages d'une personne augmente
- Une population aux revenus faibles voire très faibles
- Des revenus médians par unités de consommation faibles
- Une présence marquée de bénéficiaires des minima sociaux

La faible densité, le vieillissement de la population et la faiblesse de ses revenus sont à prendre en compte dans toute réflexion.

4 - Aménagement et fonctionnement du territoire

4.1 - Des niveaux de commerces et de services faibles

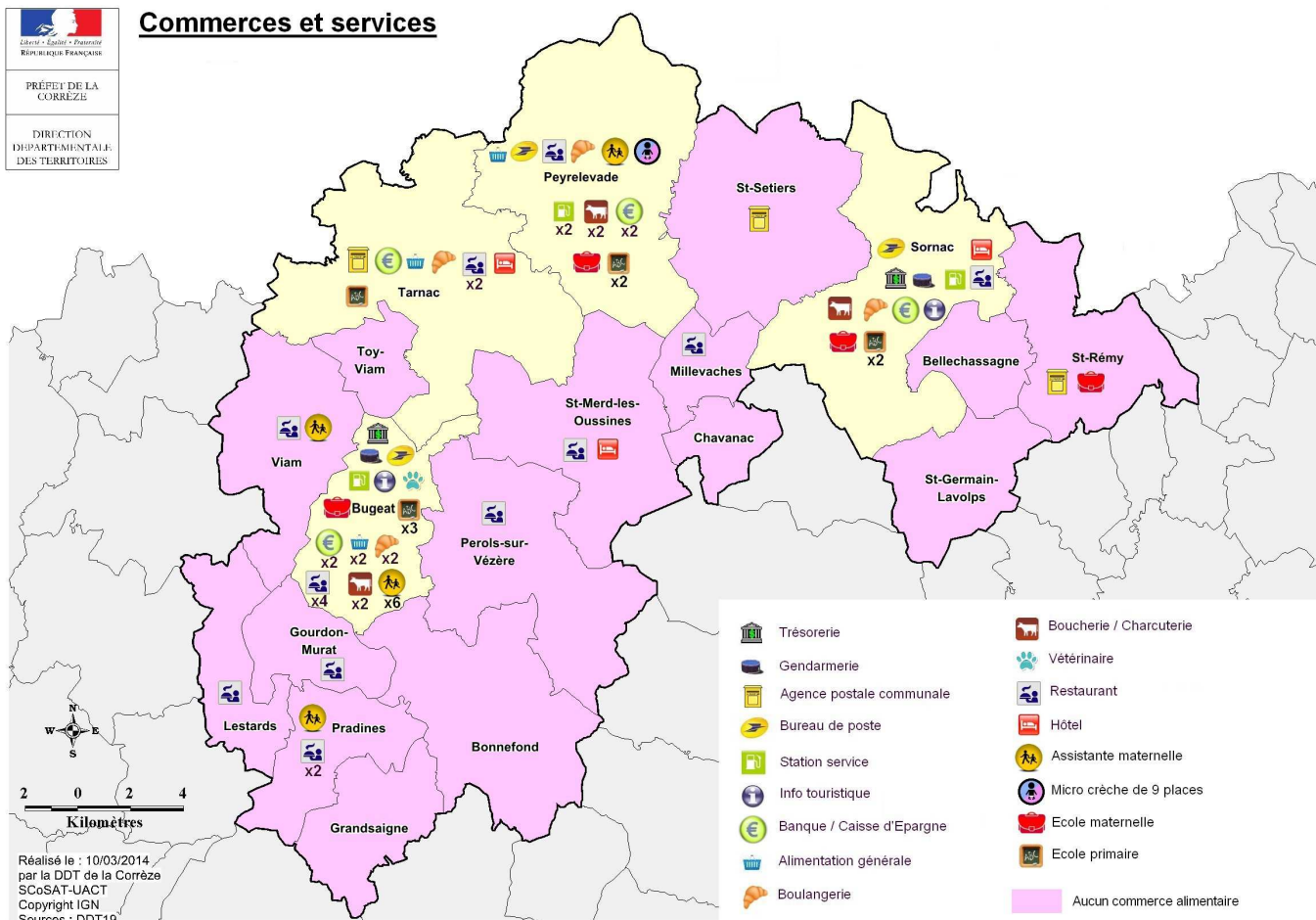
Beaucoup de communes ne comportent aucun commerce de proximité alimentaire. L'accès aux commerces et services de proximité n'est pas aisé et l'offre reste concentré sur les 3 communes « pôles ». Les services de la gamme intermédiaire sont peu représentés. Le territoire peut bénéficier des offres d'Ussel, de Meymac et d'Égletons. L'accès aux services de la gamme supérieure, présents uniquement dans les agglomérations est difficile. Enfin, on localise quelques zones non desservies par Internet (Wimax ou ADSL) et par la téléphonie (2G et 3G).

Le territoire perd sa population scolaire. Ce phénomène entraîne une concentration de l'offre en enseignement maternel et primaire sur les 3 communes « pôles ». On ne dénombre aucun collège ni

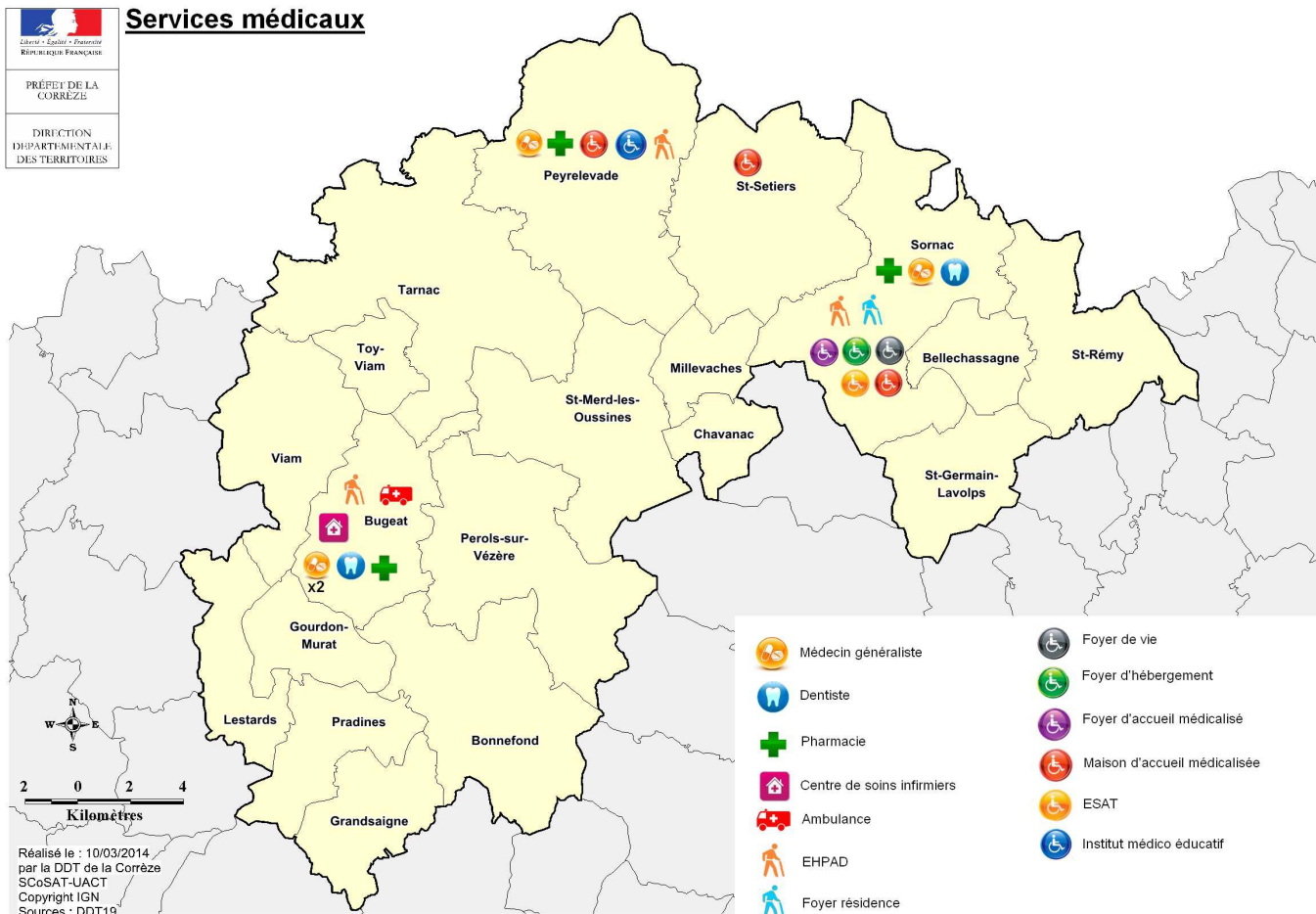
lycée sur le territoire. On note cependant une offre d'accueil de la petite enfance sous différentes formes.



Commerces et services



Services médicaux



L'offre de soin libérale, notamment en médecine générale avec des praticiens âgés, est insuffisante sur le territoire avec des difficultés d'accès aux soins de 1^{er} recours. On relève un nombre important d'établissements de santé dédiés aux personnes âgées et handicapées. Enfin, **toutes les ZA n'affichent pas complet**, le périmètre d'étude est à proximité de territoires plus proche des axes structurant et dotés de plusieurs zones d'activités (Égletons, Meymac, Ussel).

Point de vue de l'Etat

- **Poursuivre les actions en faveur des personnes âgées (maintien à domicile, portage des repas, transport, ...),**
- **Anticiper le vieillissement des médecins en favorisant les installations**
- **Poursuivre les actions en faveur du maintien des commerces et services de proximité présents, notamment ceux en dehors des communes « pôle »**
- **Faciliter l'accès aux commerces et services de la gamme supérieure d'Ussel et Meymac aux personnes peu mobiles.**
- **Valoriser l'offre importante des équipements de loisirs**
- **Pérenniser l'offre de garde et de scolarisation pour la petite enfance**
- **Assurer un accès au haut débit dans les secteurs bâtis existants et les principaux sites touristiques.**
- **Développer l'accès mobile 3G sur une plus grande partie du territoire, notamment les secteurs bâtis et les principaux sites touristiques.**
- **Remplir les ZA existantes avant de créer d'autre**

4.2 - La filière médico-sociale, socle de l'emploi local

En 2010, l'économie présentielle est prépondérante sur le territoire, 73% des emplois du périmètre d'étude sont issus de la sphère présentielle contre seulement 36% en Corrèze. Le secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale représente 75 % des emplois salariés du territoire contre un peu moins de 40 % à l'échelle départementale. On ne dénombre aucune grosse entreprise mais un tissu de petites entreprises.

L'essentiel de l'offre d'emploi est concentré sur les trois communes « pôles » qui représentent 72 % du nombre d'emplois du territoire. Pour 100 actifs, le territoire ne propose que 87 emplois. L'influence des bassins de vie de Treignac, d'Égletons, d'Ussel, de Meymac et de Moutardiers est présente. On dénombre de plus en plus d'actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence (+39 % en 10 ans).

Entre 1999 et 2010, la proportion du nombre de chômeurs a diminué sur le territoire passant de 7% à 6% tandis que le nombre de chômeurs a augmenté en France depuis 2009. Globalement sur le territoire, parmi les actifs, les employés et les ouvriers sont les plus représentés (59%). La part des agriculteurs (14%) est plus importante qu'au niveau départemental.

Point de vue de l'Etat

- **Maintenir l'armature locale en termes d'emplois permettant le maintien d'une population sur place**
- **Soutenir les filières d'emplois locales de la sphère présentielle (médico-sociale, agriculture, ...)**

4.3 - Un tourisme « vert » dans un cadre préservé

Le territoire présente une offre touristique orientée vers le tourisme « vert » : des sites emblématiques (le site gallo-romain des Cars, les ruines du fanum des Jaillants,...), des activités de loisirs de plein air (lac de Viam, Station Sports Nature de Saint-Setiers), de nombreuses randonnées pédestres (GR et GRP), un linéaire de pêche important, un centre sportif de dimension internationale ainsi qu'un patrimoine naturel protégé de qualité. Il est doté d'un office de tourisme intercommunal qui possède deux antennes : une à Bugeat et une à Sornac. On recense de nombreux lits

d'hébergements : hôtels, gîtes, campings, locations.

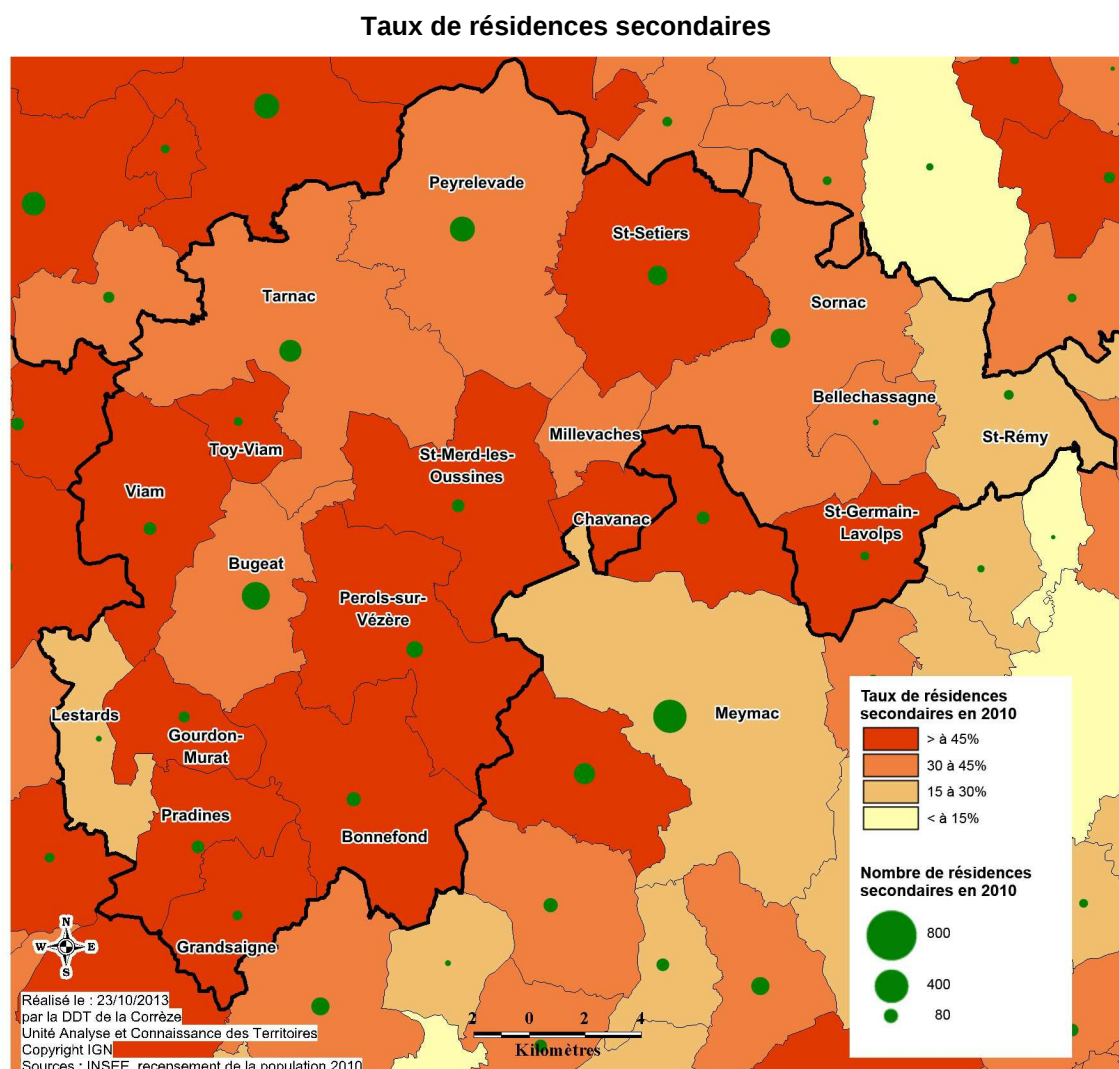
Néanmoins, l'absence d'offre haut de gamme contribue à créer un déficit qualitatif des hébergements qui donne à la destination une image « moyenne gamme, voire bas de gamme ». Son potentiel pourrait être valorisé par une mise en réseau des différents sites touristiques, une meilleure communication organisée autour d'une identité communautaire forte et une montée en gamme des offres d'hébergement (rénovation de l'existant, création d'une offre haut de gamme).

Point de vue de l'Etat

- Préserver et valoriser le patrimoine afin de renforcer l'attractivité du territoire
- Proposer des offres de vacances innovantes et/ou singulières
- Améliorer l'offre en hébergement touristique (rénovation, montée en gamme)
- Développer une manifestation marquant la saison touristique

5 - Habitat, un parc de grands logements anciens avec de nombreuses résidences secondaires

5.1 - De très nombreuses résidences secondaires



Le nombre de logements total sur le territoire est en **augmentation de +6 %**. La part des **résidences secondaires**, principalement localisées au sud-ouest du territoire, représente **42 % du parc**. La vacance des logements sur le territoire est similaire aux niveaux départementaux et régionaux avec 9 %, les 3 communes « pôles » concentrent près de 40 % de la vacance. Le parc locatif privé et le parc locatif social représentent respectivement 13 % et 5 % du parc total. La majorité du parc de

logement social est inadapté aux usages (taille, année de construction, localisation loin des bourgs, accessibilité aux personnes handicapées). Des actions de réduction et d'amélioration du parc locatif par les bailleurs sociaux sont entreprises. Le territoire possède **une majorité de grands logements individuels** alors que **les petits ménages sont majoritaires**.

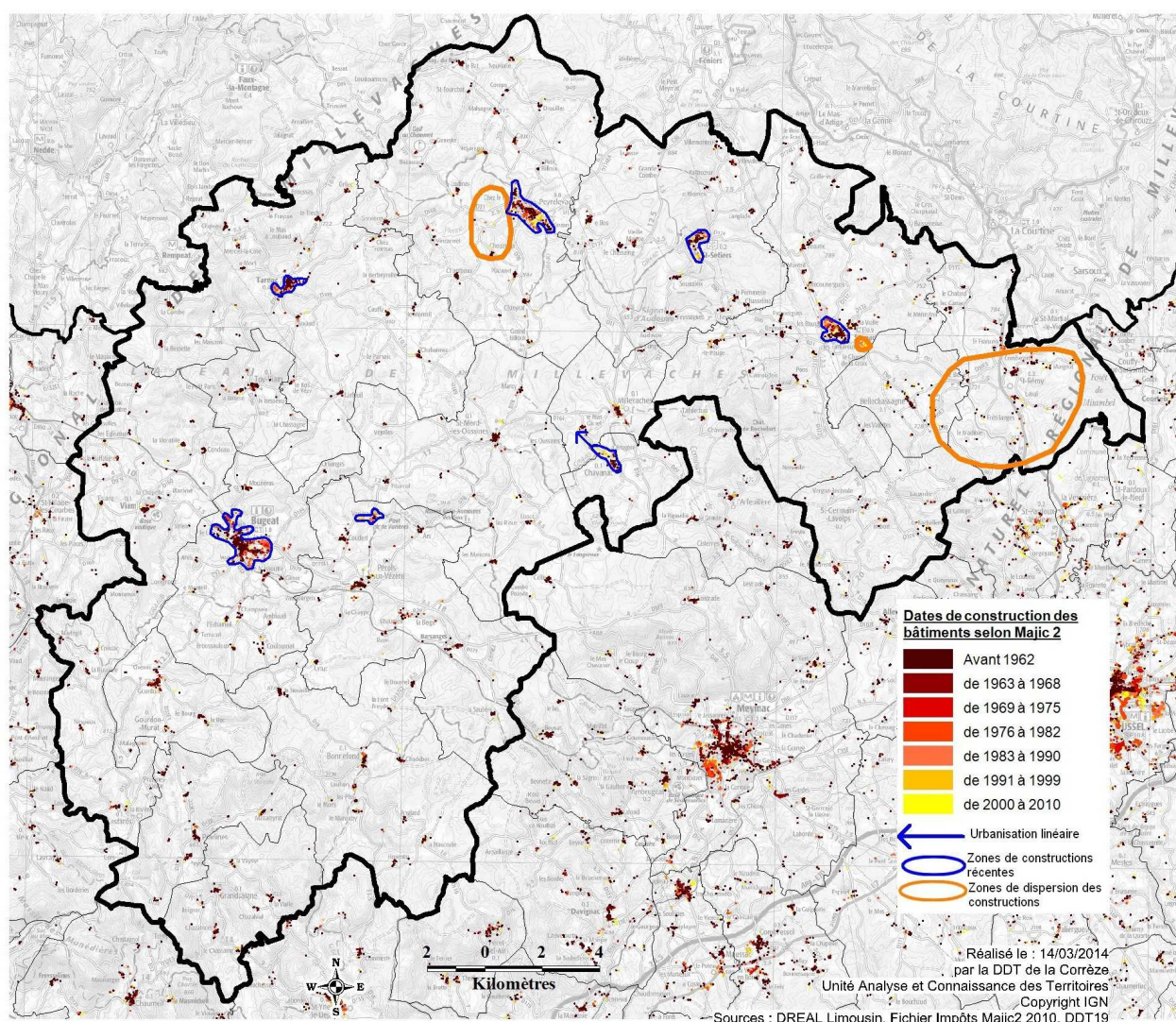
La forte proportion de résidences secondaires au sud du territoire n'entraîne-t-elle pas de problèmes de désertification à la basse saison?

5.2 - La rénovation énergétique des logements anciens, un enjeu durable

Plus de la moitié des logements du territoire ont été construits avant 1949, un taux bien supérieur au niveau départemental (34 %). Si les trois communes « pôles » présentent les taux les plus faibles, certaines communes affichent un taux supérieur à 60 % : Bellechassagne, Bonnefond, Grandsaigne, Pradines, Saint-Merd-les-Oussines, Saint-Setiers, Tarnac, Toy-Viam et Viam.

5.3 - Une urbanisation maîtrisée

L'habitat est assez diffus sur l'ensemble du territoire et la surface des parcelles des constructions neuves, 1650 à 1790 m² en moyenne sur les 20 dernières années, est importante. Les constructions neuves sont principalement localisées dans les principaux bourgs : Bugeat, Peyrelevade, Sornac, Saint-Setiers et Tarnac. On note très peu de constructions réalisées en dehors de zones urbanisées. Ces nouvelles habitations ont conforté les bourgs sans participer à une extension linéaire de ceux-ci le long des voies (sauf en sortie de Chavanac et de Saint-Setiers).



Ces efforts vers la constitution de bourgs resserrés associée à une diminution de la taille des parcelles construites doivent être poursuivis afin de garantir la pérennité de la valeur paysagère « PNR Milleval ». Le projet de création d'un SCOT Haute-Corrèze est une opportunité à saisir

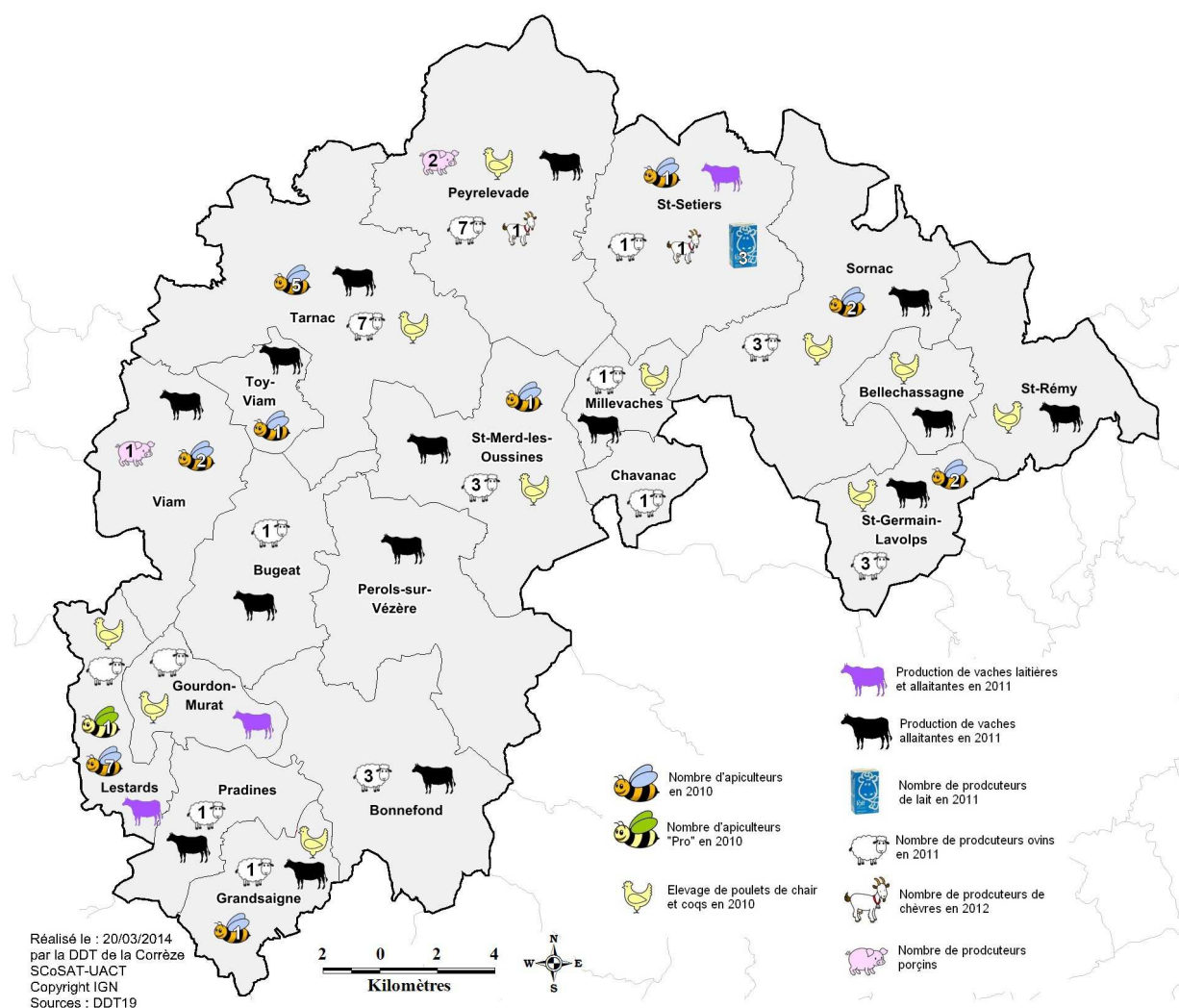
pour une coordination sur une plus grande échelle.

Point de vue de l'Etat

- Adapter l'offre de logements sociaux en favorisant les investissements en centre-bourg
- Poursuivre les efforts en matière d'urbanisme afin de préserver le patrimoine bâti et les paysages
- Diminuer la surface moyenne des parcelles à bâtir
- Participer à la réalisation du SCOT Haute-Corrèze.

6 - Agriculture, un enjeu pour la vie locale

L'agriculture occupe près de 30 % du territoire (SAU 2012). Comme sur l'ensemble du département, le nombre d'exploitations diminue et s'accompagne d'une légère hausse de la superficie agricole utilisée des exploitations. L'âge moyen des exploitants est moyennement élevé sur l'ensemble du territoire (48 ans). Cependant, **la transmission des exploitations sera un enjeu important** pour les années à venir pour les communes où l'âge moyen des exploitants est plus élevé : Bellechassagne, Bugeat et Saint-Rémy. On compte seulement 34 installations de jeunes agriculteurs sur le territoire pour la période de 2002 à 2012 inclus. **La grande taille des exploitations est-elle un frein à la reprise ?** Le territoire est principalement tourné vers l'élevage bovin-viande mais il est complété d'autres types de productions : apiculture, lait, ovins, caprins, porcs et volailles. On dénombre peu de productions biologiques et une production de céréales essentiellement destinée à l'auto-consommation.



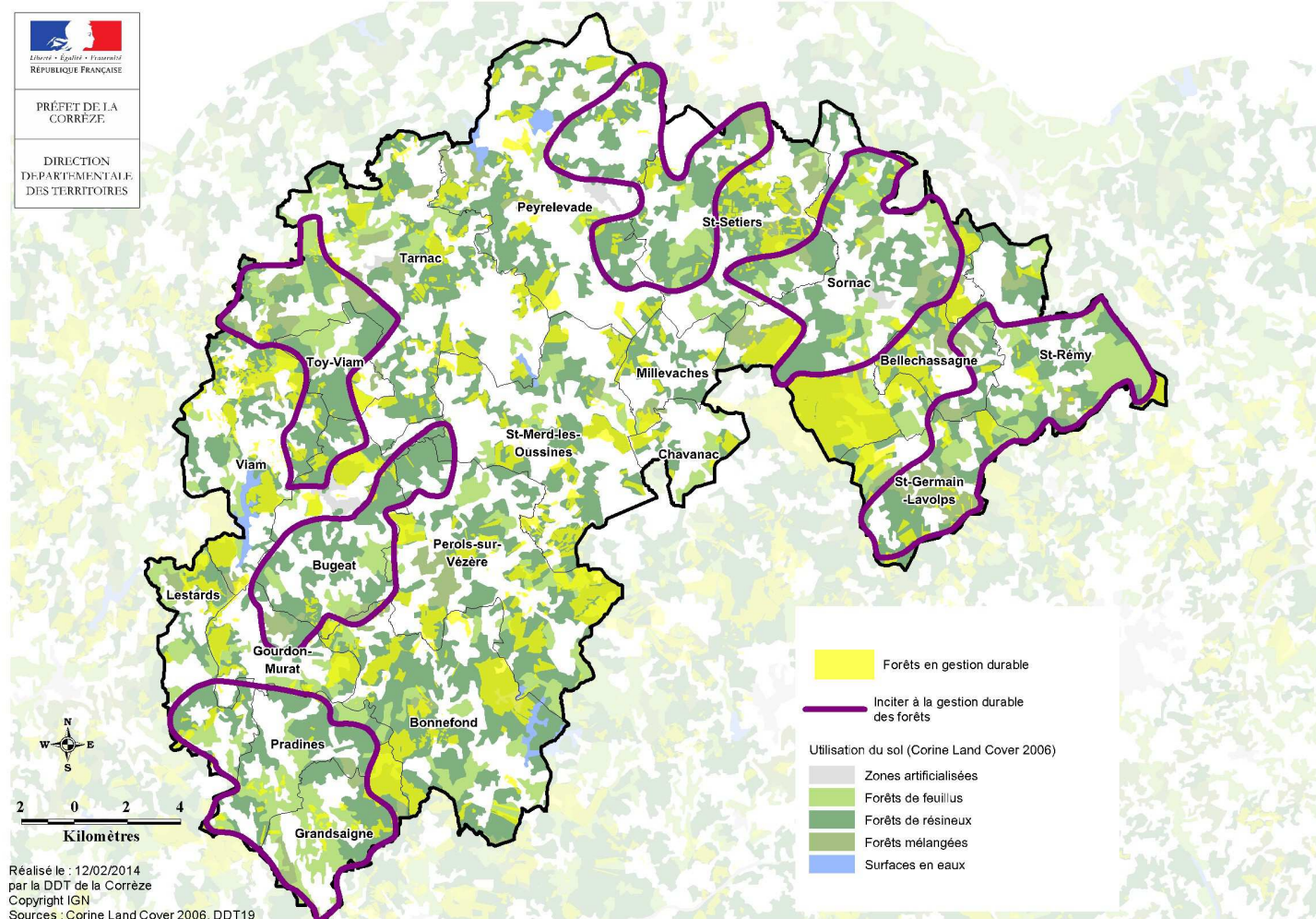
Point de vue de l'Etat

- Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs,

- Encourager la diversification agricole dont la double activité pour pérenniser l'activité agricole et la vie locale
- Soutenir et renforcer les circuits courts vers Ussel, Égletons et Tulle,
- Encourager la production bio.

7 - La forêt, un atout économique et écologique

La forêt est très présente sur le territoire puisque le taux de boisement du territoire en 2003 est de 55% (44% en Corrèze) avec un taux d'enrésinement très important de 68 % sur le territoire (40% en Corrèze). La part des forêts de feuillus est de 32% sur le territoire mais elles ont une grande valeur environnementale puisqu'elles sont le refuge d'une large biodiversité. Les forêts de conifères, moins riches de ce point de vue, ont un intérêt économique. Un quart de ces forêts est doté d'un document de gestion durable et le taux de défrichement est faible.

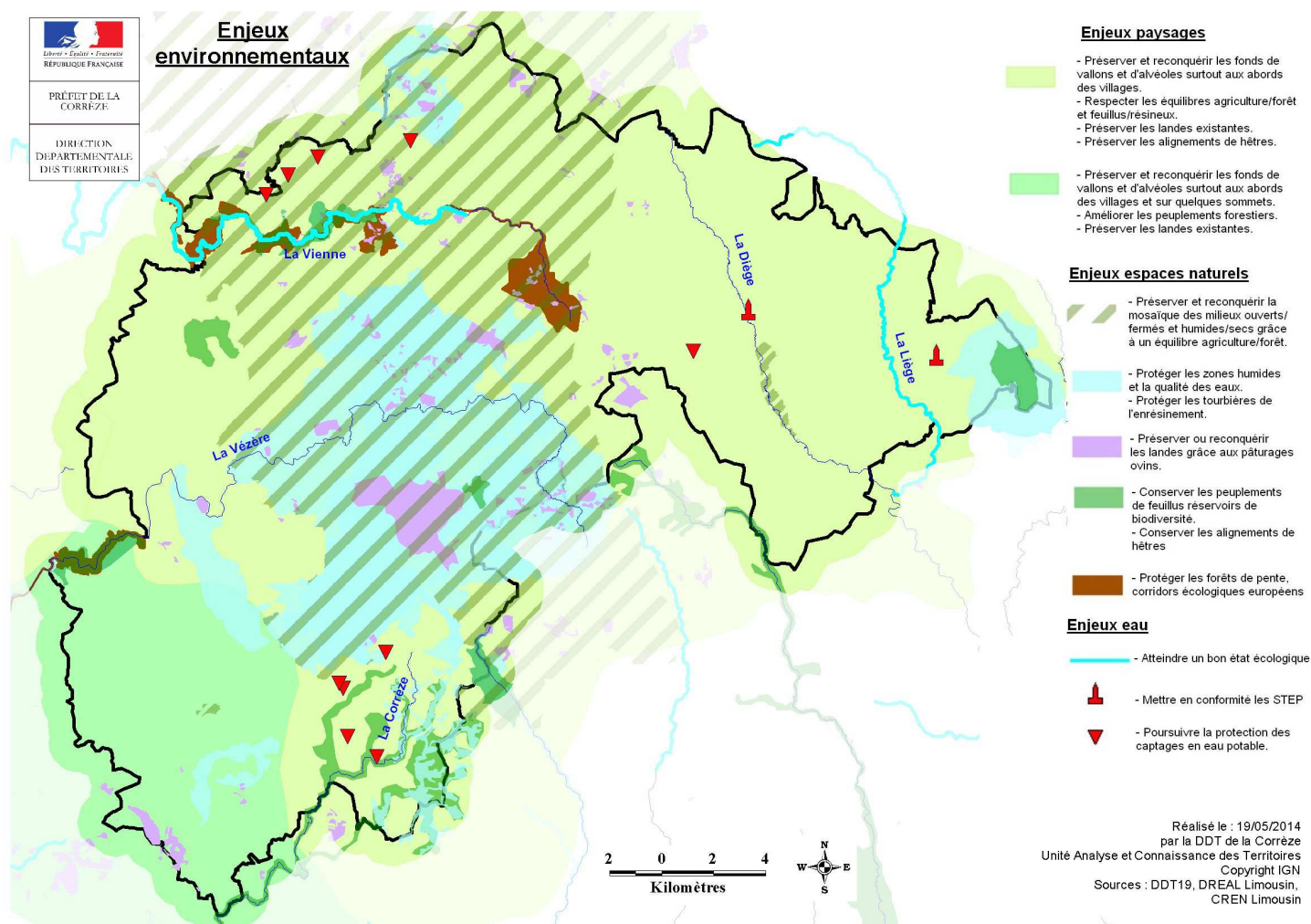


Point de vue de l'Etat

- Assurer l'équilibre feuillus/résineux
- Favoriser la mobilisation et la transformation du bois sur place
- Encourager les plans de gestion durable sur les grands massifs boisés
- S'assurer que l'accroissement de la récolte des bois se fasse en conformité avec le code forestier, le code de la route et le code de l'environnement
- Faire accepter aux communes un désendettement des emprunts réalisés pour constituer des forêts communales productives

8 - Protection des espaces naturels remarquables

8.1 - Une biodiversité riche à préserver



Les ambiances paysagères sont sous influence montagnarde sur une grande partie du territoire. Elles sont caractérisées par des reliefs peu marqués où les espaces et les horizons dégagés alternent avec les forêts de hêtres et de résineux. Les landes humides et les tourbières en fond de cuvettes dégagent la vue grâce à leur végétation basse. Les landes sèches de bruyères et de fougères occupent les pentes des croupes et des sommets.

Le territoire recense de nombreux sites inscrits et de périmètre de protection de monuments historiques. On y dénombre 49 ZNIEFF (39 de type I et 10 de type II) et 6 sites Natura 2000, tous liés à la présence de l'eau.

Le territoire est caractérisé par de nombreux cours d'eau qui y ont leur source avec des milieux très diversifiés et complexes. Grâce à cette diversité, les milieux sont d'une grande richesse d'un point de vue faunistique et floristique. La protection des écosystèmes est donc primordiale pour préserver la biodiversité présente sur le territoire où plusieurs enjeux apparaissent sur le territoire.

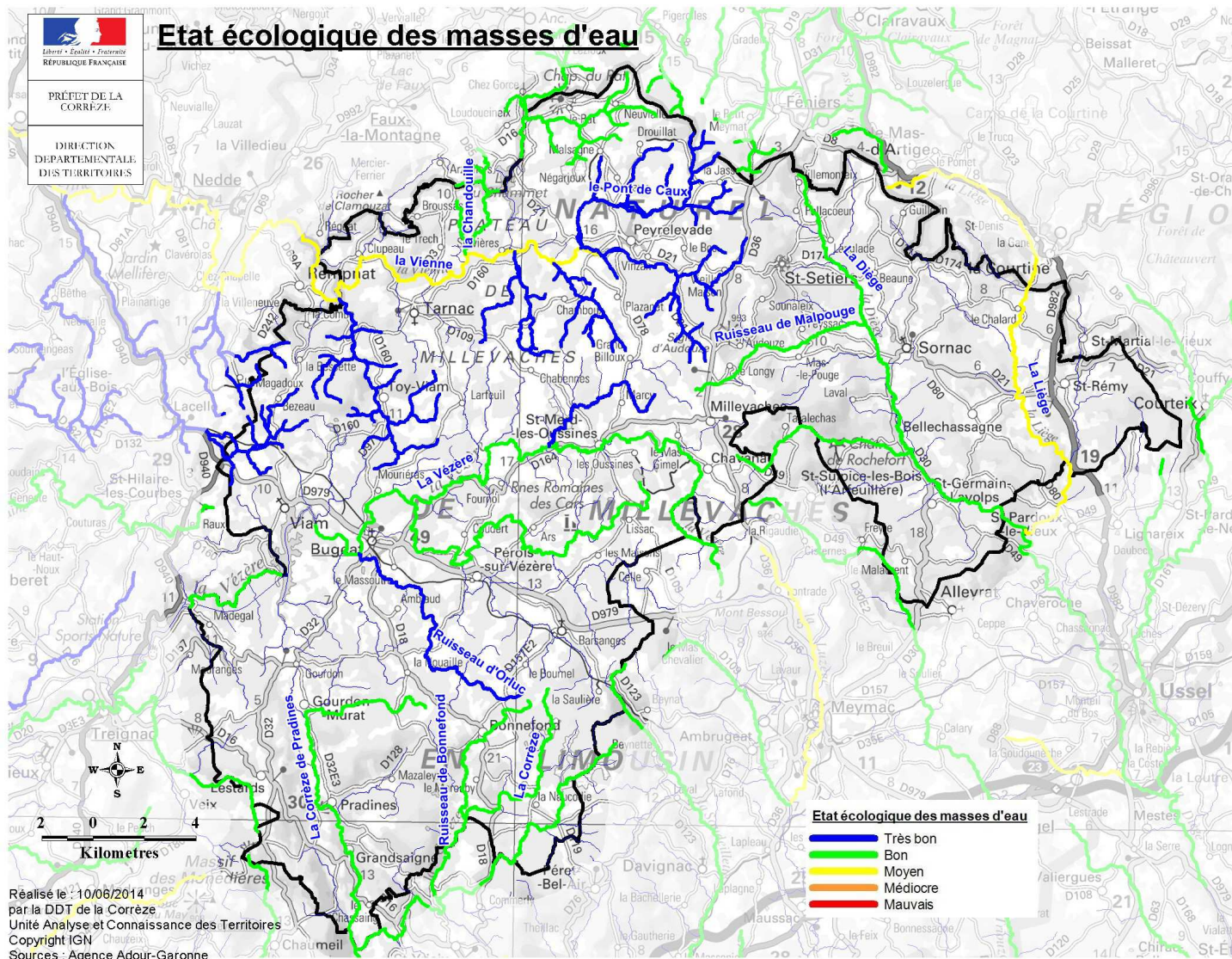
Point de vue de l'Etat

- **Valoriser le patrimoine bâti**
- **Conserver et restaurer les habitats d'espèces, habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire,**
- **Protéger les forêts de pentes, véritables corridors écologiques,**
- **Maintenir les forêts de feuillus existantes ainsi que les alignements de hêtres,**
- **Préserver les landes sèches par le maintien d'un équilibre entre espaces ouverts et forestiers grâce au pâturage extensif ovin ou bovin et en limitant l'enrésinement sur ces**

zones,

- Préserver les zones de landes et tourbières par le maintien ou le retour du pâturage extensif,
- Préserver les milieux aquatiques en limitant l'apport direct d'intrants, en interdisant la création de nouveaux plans d'eau et d'étangs ainsi qu'en conservant les zones de frayères.

8.2 - Garantir un bon état écologique des cours d'eau



Le territoire se trouve en tête des bassins versants de la Vézère, de la Dordogne et de la Vienne. La qualité de ses ressources en eau est donc essentielle pour les cours d'eau situés en aval.

On y dénombre de nombreux cours d'eau, la plupart sont inscrits dans les nouveaux classements introduits par l'article 6 de la LEMA et déclinés dans l'article L. 214-17 du code de l'environnement faisant de ces cours d'eau à la fois des réservoirs biologiques et des corridors écologiques.

L'analyse de l'état des masses d'eau issue de l'évaluation 2010 du SDAGE Adour-Garonne met en avant une bonne qualité de l'état écologique de la plupart des cours d'eau. L'objectif du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 est de 61 % des eaux de surface en bon état écologique d'ici 2015 contre 30 % aujourd'hui.

On note cependant un état écologique moyen la Vienne depuis Peyrelevade jusqu'à l'aval de la retenue de Bussy et la Liège. Tous ces cours d'eau doivent atteindre un bon état écologique en 2015.

Par ailleurs, il existe sur le territoire une surface importante de zones humides qui jouent un rôle essentiel pour la ressource en eau ainsi qu'un nombre important de plans d'eau : 188 sur le territoire

dont 160 de plus de 1000 m².

Enfin on recense de très nombreux obstacles à la circulation des poissons dont 27 % de chutes naturelles, 26 % de seuils et 15 % de buses avec un franchissement souvent difficile voir impossible. Point de vue de l'Etat.

Point de vue de l'Etat

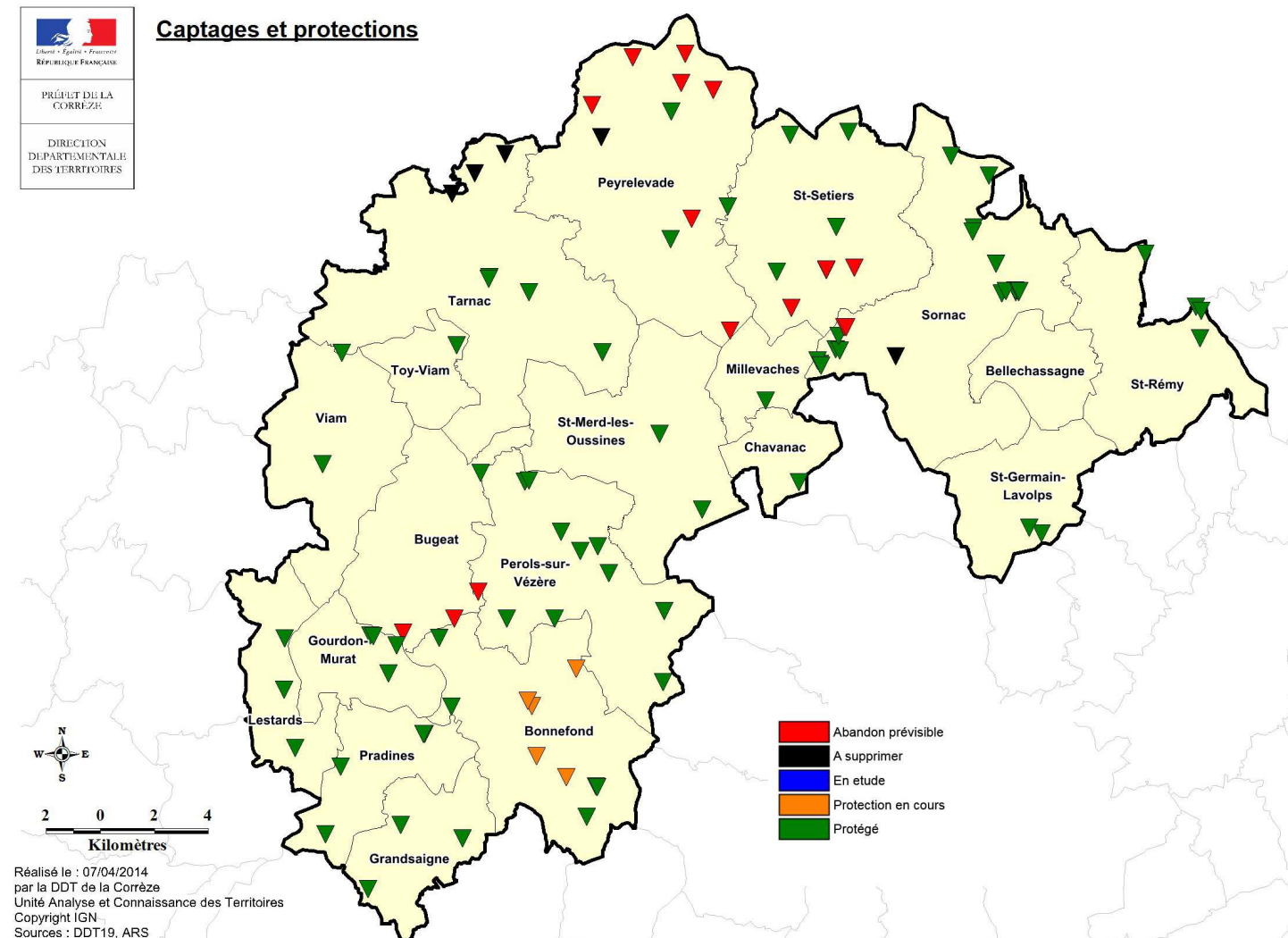
- **Poursuivre le recensement et le traitement des seuils pour garantir la continuité écologique en priorité sur les rivières classées en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement,**
- **Restaurer la qualité des cours d'eau dégradés en interdisant la création de nouveaux étangs, en aménageant, voire en effaçant, les plans d'eau existants**
- **Maintenir le bon état des cours d'eau**
- **Concilier les activités agricoles et forestières avec les objectifs de protection des zones humides et des cours d'eau**

9 - Eau potable, une ressource fragile aux multiples sources

Toutes les communes du territoire assurent en régie la distribution d'eau potable. On recense sur le territoire 98 points de captage répartis sur l'ensemble du territoire excepté sur la commune de Bellechassagne. La grande majorité de ces points sont protégés ou sont en cours de protection. Une partie de ces points seront vraisemblablement abandonnés et d'autres sont en cours d'étude (protection, analyse de pollution,..). Les communes du territoire sont alimentées essentiellement par des sources où la majorité de ces captages sont protégés.



Captages et protections



Réalisé le : 07/04/2014
par la DDT de la Corrèze
Unité Analyse et Connaissance des Territoires
Copyright IGN
Sources : DDT19, ARS

Un bilan besoins-ressources 2010 a été élaboré lors du schéma départemental d'alimentation en eau

potable de la Corrèze. Il met en avant un fort risque de pénurie sur Bugeat, Saint-Merd-les-Oussines, et Saint-Setiers. Un risque de pénurie modéré sur Bellechassagne, Lestards, Peyrelevade, Sornac, Tarnac et Toy-Viam. Fin 2012, seules deux stations d'épuration ne sont pas conformes (Saint-Rémy et Sornac).

Point de vue de l'Etat

- Limiter les pressions sur les ressources liées à l'AEP sur la Vézère et sur la Vienne
- Encourager la mutualisation des investissements pour la distribution de l'eau potable
- Améliorer la qualité des réseaux pour augmenter leur rendement
- Protéger les quelques captages qui ne le sont pas encore
- Anticiper les futurs besoins en AEP à l'horizon 2016
- Mettre en conformité les 2 stations d'épuration de Saint-Rémy et Sornac
- Réaliser une station d'épuration à Saint-Merd-les-Oussines pour traiter les eaux usées du bourg
- Inciter à la mise en place du suivi régulier et obligatoire des installations collectives d'assainissement

10 - Peu de risques et nuisances

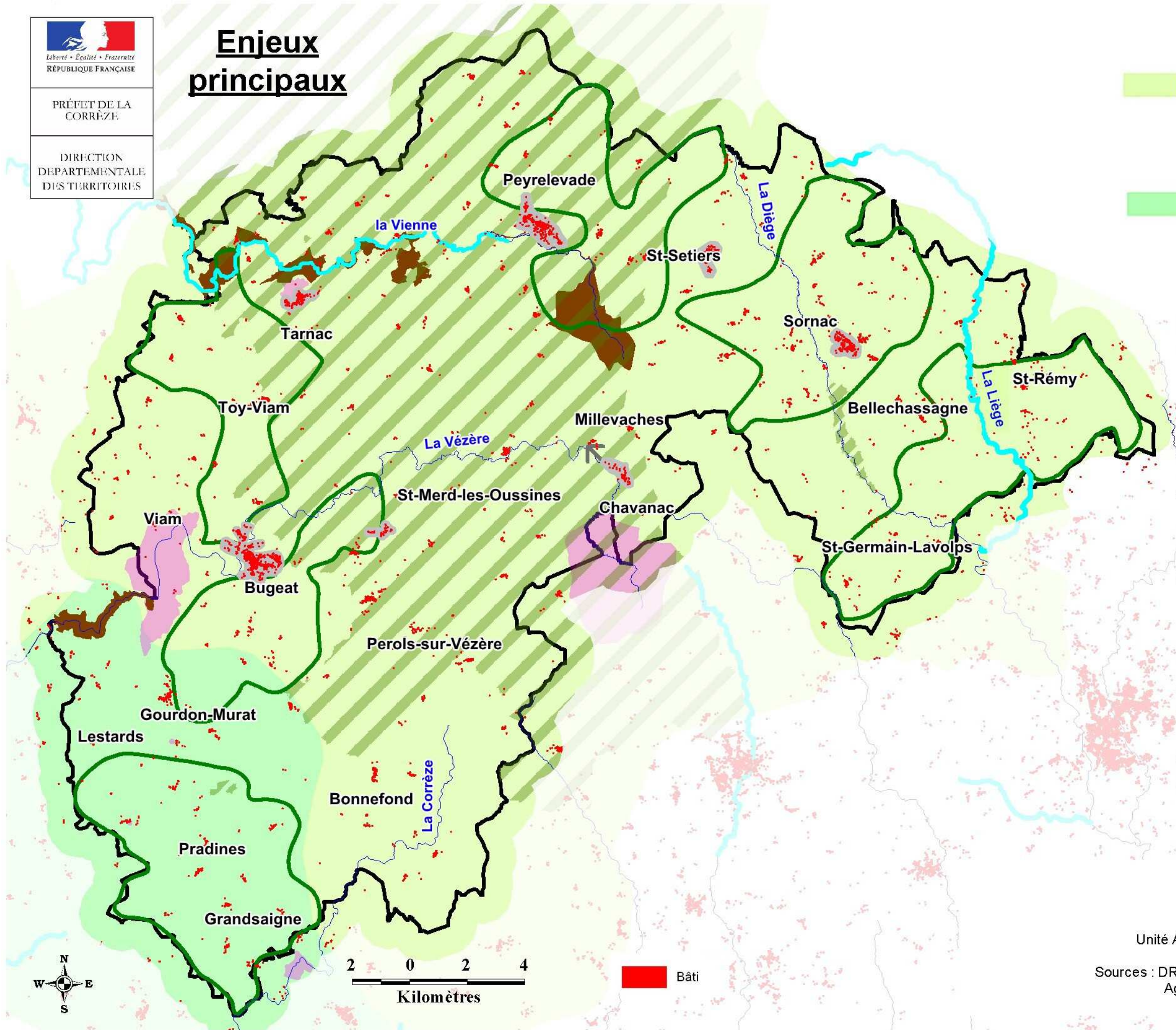
Le territoire est peu soumis aux risques naturels et industriels. Deux sites uranifères fermés sont recensés sur le territoire: à **Millevaches (Le Longy)** et à **Peyrelevade (Salamanière)**.

On recense un barrage soumis à un Plan Particulier d'Intervention à **Viam (le barrage de Monceaux la Virolle)**. Le territoire est soumis localement à un aléa faible de retrait-gonflement des sols argileux.

En résumé

- Surveiller les anciennes mines d'uranium
- Sensibiliser les habitants sur le risque faible de retrait-gonflement des sols argileux

Enjeux principaux



Enjeux paysages

- Préserver et reconquérir les fonds de vallons et d'alvéoles surtout aux abords des villages.
- Respecter les équilibres agriculture/forêt et feuillus/résineux.
- Préserver les landes existantes.
- Préserver les alignements de hêtres.

- Préserver et reconquérir les fonds de vallons et d'alvéoles surtout aux abords des villages et sur quelques sommets.
- Améliorer les peuplements forestiers.
- Préserver les landes existantes.

Enjeux espaces naturels

- Préserver et reconquérir la mosaïque des milieux ouverts/fermés et humides/secs grâce à un équilibre agriculture/forêt.
- Protéger les forêts de pente, corridors écologiques européens

Enjeux aménagement et habitat

- Stopper l'urbanisation linéaire
- Valoriser le patrimoine bâti et paysager
- Densifier les bourgs.

Enjeux forêt

- Inciter à la gestion durable des forêts.

Enjeux eau

- Atteindre un bon état écologique



 Bâti



**Direction Départementale des Territoires
de la Corrèze**

**Service de la Connaissance, de la Sécurité
et de l'Appui aux Territoires**
Cité administrative Jean Montalat
BP 314
19 011 TULLE cedex
Tél. : 01 40 81 21 22



Affaire suivie par :
Florence MARTIN
DDT19/SCoSAT/ACT

Rédacteur :
Alexandre ESSEGHIR
DDT19/SCoSAT/ACT